

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Deux nouvelles de Rome. — III Basilique de Montréal. — IV Des basiliques (à suivre). — V Sanctuaire de la réparation. — VI La *schola* paroissiale. — VII Exhumation du corps de la vénérable servante de Dieu Bernadette Soubirous. — VIII Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie: Vêtue et profession religieuse. — IX Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 15 juin

On fait la consécration à la sainte Trinité¹;

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave;

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique.²

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 19 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 15 juin

Fête de la **SAINTE-TRINITE**, double de 1e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note. -- On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête Dieu (cette année, le jeudi, 19 juin), mais on doit s'efforcer de le faire.

¹ Pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, indulgence plénière, pourvu qu'ils se *confessent*, *communient* et *prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

² Pour le triduum eucharistique, indulgences: 1o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se *confessent*, *communient* et *prient*, pour le pape, b) pour ceux qui font la *communton générale*, le dernier jour, pourvu qu'ils *prient* aux intentions du pape (10 avril 1907).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 22 juin

1^o L'on remet au 1^{er} juillet (en supprimant la solennité libre de la Dédicace, et en remettant celle du Sacré-Coeur de Jésus au 20), la solennité extérieure des autres titulaires, dont l'office tombe du 8 juin au 13 juillet (avec les exceptions indiquées ci-après);

2^o On supprime la solennité extérieure des titulaires dont la fête tombe les jours de la Pentecôte, de la Trinité, de la Fête-Dieu et du Saint Sacrement; l'office seul en est remis au premier jour libre. Les solennités de la Fête-Dieu et de saint Jean-Baptiste se font partout le même jour.

SOLENNITE DU SAINT SACREMENT

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 30 mai, Dominion Bridge.

Diocèse de Valleyfield. — Du 30 mai, Howick.

J. S.

DEUX NOUVELLES DE ROME

La *Croix* de Paris, dans ses livraisons du 11 mai et du 14 mai, donne deux dépêches de Rome qui nous intéressent. Nous les avons lues du reste dans un quotidien de Montréal, qui a oublié d'en indiquer la provenance. Nous tenons à les enregistrer dans nos pages.

RÉCEPTION DONNÉE PAR MGR BRUCHÉSI. — Ce soir, dans les salons de la procure Saint-Sulpice, Mgr Bruchési a reçu l'élite du monde ecclésiastique romain. Impossible de nommer les évêques, les prélats et les dignitaires des congrégations religieuses présents. Assistaient à la réunion, LL. EEM. les cardinaux Vincent Vannutelli, doyen du Sacré Collège; de Cabrières, évêque de Montpellier, arrivé hier; Billot et Sbarretti. Les cardinaux Gasquet et Giustini, empêchés, s'étaient fait représenter. Mgr Bruchési, qui quitte Rome mardi, a eu, hier, du Saint-Père, son audience de congé. Le pape lui a donné une précieuse bénédiction et un autographe pour l'université catholique de Montréal. — Rome, 11 mai 1919.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE MONTRÉAL. — On annonce, comme imminente, la publication d'un décret de la Sacrée Congrégation des Études, par lequel le Souverain Pontife donnera à l'université catholique de Montréal sa définitive et totale autonomie. On sait que l'université de Montréal, après avoir été une succursale de l'université Laval de Québec, était devenue depuis 1888 un second siège de celle-ci. Le décret annoncé couronnera ainsi le développement de l'importante institution d'enseignement supérieur de Montréal, dont l'université Laval de Québec se glorifie, à juste titre, d'avoir été la mère.— Rome, 14 mai 1919.

BASILIQUE DE MONTREAL

Benoît XV, pape,
pour perpétuelle mémoire,



SELON l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous avons coutume d'honorer, en leur concédant des titres et des privilèges particuliers, les églises du monde catholique, quand elles l'emportent sur les autres par l'ampleur de leurs constructions et l'éclat de leurs oeuvres d'art ou par les reliques des saints et la piété des fidèles.

Or il appert que parmi les édifices de ce genre il faut compter avec raison l'église métropolitaine de l'archidiocèse de Montréal. Cette église, consacrée à Dieu en l'honneur de l'apôtre Jacques le majeur, atteste et proclame hautement les largesses en même temps que la foi des catholiques du Canada. On en avait d'abord commencé les fondations. Plus tard, au moyen de sommes considérables recueillies dans les limites de l'archidiocèse, on la construisit tout entière en granit et l'on ajouta un portique à la façade. L'intérieur, bien qu'il ait de moindres dimensions, reproduit et copie la basilique vaticane

et ne manque pas d'ornements artistiques. L'autel majeur, décoré d'un baldaquin, est surmonté d'un dôme élané. On y conserve un nombre respectable de reliques des saints. Des vêtements sacrés nombreux et précieux y servent aux offices divins que le chapitre des chanoines et le reste du clergé y célèbrent régulièrement pour le grand honneur de la maison de Dieu et le profit abondant des âmes. Il Nous plaît de rappeler en plus que, dans cette même église Saint-Jacques, en l'année 1910, d'innombrables catholiques de toutes nations se réunirent en un congrès destiné à développer le culte de la très sainte Eucharistie. Ce congrès fut présidé par un éminentissime cardinal, légat du Saint-Siège, qu'entouraient cent vingt évêques.

Inspiré par toutes ces raisons, Notre vénérable frère, Paul Bruchési, archevêque de Montréal, en son propre nom, au nom aussi du chapitre des chanoines, de tout le clergé et de tout le peuple qui lui sont confiés, a sollicité de Nous pour l'église métropolitaine un titre honorifique spécial. Nous croyons devoir céder à ses pieux désirs d'autant plus volontiers que, en accroissant la dignité du temple, Nous accomplirons manifestement un acte conforme à Notre piété envers saint Jacques le majeur, l'apôtre dont le nom nous fut donné aux fonts baptismaux.

En conséquence, de l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine qui composent la Sacrée Congrégation des Rites, de par Notre autorité apostolique et en vertu du présent *bref*, nous élevons l'église métropolitaine de Montréal, du titre de Saint-Jacques le majeur apôtre, à la dignité de basilique mineure, et Nous lui conférons tous les privilèges dont jouissent, d'après le droit, les basiliques mineures de Notre ville sainte. Nous décrétons que Notre présent *bref* aura pleine vigueur, pleine validité et pleine efficacité à perpétuité, qu'il comportera et produira toujours ses effets

pleins et entiers et qu'il pourra être invoqué en toute sécurité dans l'avenir par tous ceux qu'il concerne ou pourra concerner. C'est ainsi qu'il en faudra juger et déterminer. Et Nous déclarons inefficace et vaine toute tentative entreprise à ce sujet, sciemment ou non, par qui que ce soit, au nom d'une autorité quelconque. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 29^e jour du mois d'avril de l'année 1919, de notre pontificat la cinquième.

P. card. GASPARRI,
secrétaire d'Etat.

DES BASILIQUES

 OS lecteurs de quelque diocèse qu'ils soient se sont assurément réjouis de la faveur que Mgr l'archevêque de Montréal vient d'obtenir en faveur de sa cathédrale. Elle vient en effet d'être déclarée "basilique mineure". Les prêtres et les fidèles du diocèse de Montréal surtout désirent, avec raison, savoir exactement en quoi consiste ce privilège et quels avantages il procure.

Après avoir défini le terme même de basilique, nous allons exposer quelles sont les diverses sortes de basiliques, puis nous rappellerons les privilèges qui leur sont propres.

1^o CE QU'EST UNE BASILIQUE

Ce mot vient du grec et signifie "royal" ou "maison royale". En Grèce, il désignait l'édifice ou l'archonte-roi rendait la justice à Athènes. C'était le palais du roi, la salle où il recevait ses sujets et jugeait leurs différends. On ignore tout de ce qui regarde les basiliques grecques. Les basiliques romaines seules nous sont connues.

Dans son sens propre, le mot " basilique " désigne d'abord des édifices publics, de grandes salles avec portique, où le sénat romain s'assemblait pour rendre ses jugements, où les jurisconsultes répondaient aux consultations, où même les marchands et les banquiers traitaient de leurs affaires. Il se dit encore aujourd'hui des grandes églises construites à peu près sur le plan des anciennes basiliques. Par extension, ce mot désigné encore toute église grande et riche.

Ce qui caractérisait surtout les basiliques au point de vue de l'architecture, c'étaient les nefs au nombre de trois, ou même de cinq, qui étaient séparées les unes des autres par des rangées de colonnes et se distinguaient de l'abside et du portique. L'abside ou rond-point était à la tête de l'édifice et son pavé était plus élevé que celui des nefs. Ses murs étaient garnis de sièges fixes où se plaçaient les membres du clergé. L'évêque occupait le siège le plus élevé (*cathedra*) au milieu, à l'extrémité de l'abside, et il avait vue non seulement sur le clergé, mais dans toute la basilique, d'où lui vient son nom d'évêque (*episcopus* — *je porte la vue sur*). Au milieu, à l'extrémité des stalles et en face de l'évêque, s'élevait l'autel, ainsi en vue et du clergé et des fidèles qu'il séparait. L'officiant à l'autel était placé du côté de l'abside, et tourné vers les fidèles. Ceux-ci étaient ordinairement tournés vers l'est, lorsque la basilique était orientée, et l'officiant ne se tournait pas lorsqu'il s'adressait au peuple en disant *Dominus vobiscum, Orate fratres, ou Ite missa est*. Enfin la basilique se terminait par un large portique percé d'autant de portes qu'il y avait de nefs. C'était à cet endroit que se tenaient, pendant le carême, les pécheurs chassés solennellement de l'église le mercredi des cendres et introduits aussi solennellement le jeudi saint, afin de participer à l'Eucharistie.

Telle était la disposition des grandes basiliques romaines. On n'exige pas que les églises auxquelles on confère le titre hono-

rifique de basilique la reproduisent exactement, quoique d'ordinaire elles s'en rapprochent assez.

2^e ESPECES DE BASILIQUES

On distingue les basiliques majeures et mineures, patriarcales et non patriarcales.

Les basiliques majeures sont les quatre plus grandes de Rome : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Paul-hors-les-Murs et Sainte-Marie-Majeure. Toutes les autres basiliques, tant à Rome qu'en dehors de Rome, sont des basiliques mineures, ordinairement moins vastes et surtout moins dignes que les basiliques majeures.

Les basiliques patriarcales ont été ainsi appelées de ce qu'anciennement elles étaient affectées à la demeure d'un des quatre grands patriarches. Ce sont Saint-Jean-de-Latran, attribuée au patriarche d'Occident le Souverain Pontife, Saint-Pierre-du-Vatican, résidence du patriarche de Constantinople, Saint-Paul-hors-les-Murs, affectée au patriarche d'Alexandrie, et Sainte-Marie-Majeure, destinée au patriarche d'Antioche. Le patriarche de Jérusalem, d'institution plus récente, obtint Saint-Laurent-hors-les-Murs qui est basilique patriarcale mais non majeure. Il y a donc à Rome cinq basiliques patriarcales dont quatre sont à la fois patriarcales et majeures.

Il y a aussi à Rome quelques basiliques mineures : Sainte-Croix-de-Jérusalem et Saint-Sébastien-hors-les-Murs, qui sont avec les cinq basiliques patriarcales choisies pour le pèlerinage des " sept églises ". Il y a de plus Sainte-Marie-in-Trans-evere, Saint-Laurent-in-Damaso, Sainte-Marie-in-Cosmedin, les Saints-Apôtres, Saint-Pierre-aux-Liens et Sainte-Marie-in-Monte-Santo.

Enfin, il y a un certain nombre de basiliques mineures dans divers-pays. Au Canada, nous avons déjà les cathédrales de Québec, des Trois-Rivières et d'Ottawa, ainsi que l'église pa-

roissiale de Sainte-Anne-de-Beaupré, lieu célèbre de pèlerinage. On leur joindra désormais la cathédrale de Montréal. Lorsque la vaste église qu'on projette de bâtir sur le versant occidental du Mont-Royal en l'honneur de saint Joseph sera devenue une réalité et un lieu de pèlerinage remarquable, il sera facile de lui obtenir le titre de basilique.¹ Elle prendra alors place avec les basiliques du Sacré-Coeur-de-Montmartre (à Paris) et de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Mais il est temps de considérer les privilèges que concède ce titre de basilique mineure.

(À SUIVRE)

J. S.

SANCTUAIRE DE LA REPARATION

I

INDULGENCES A GAGNER

Très Saint-Père,

LE recteur du sanctuaire de la Réparation au Sacré-Coeur de Jésus, à l'endroit appelé Pointe-aux-Trembles, diocèse de Montréal, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, demande humblement :

a) Une indulgence plénière, applicable même aux âmes du purgatoire, susceptible d'être gagnée une fois par année par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront le sanctuaire et y prieront aux intentions du Souverain Pontife;

¹ Les raisons qui peuvent être acceptées à Rome pour la concession du titre de basilique sont l'antiquité de l'église, son histoire, son influence, la beauté de l'édifice, enfin le fait d'un pèlerinage régulier et célèbre.

b) Une indulgence de 300 jours, susceptible d'être gagnée une fois par jour par ceux qui, ayant au moins la contrition, visiteront ce même sanctuaire et y prieront aux mêmes intentions.

Le 12 mai 1919, Sa Sainteté le pape Benoît XV, par le pouvoir conféré au cardinal-pénitencier majeur, a accordé avec bienveillance, pour sept ans, la faveur sollicitée. Nonobstant toutes choses contraires.

Par ordre du cardinal pénitencier majeur,

B. COLOMBO, S. P. R.

II

MESSE VOTIVE QUOTIDIENNE DU SACRÉ-COEUR

RESCRIPT

Montréal possède, à l'endroit appelé Pointe-aux-Trembles, un sanctuaire dit *de la Réparation*. On le désigne ainsi parce qu'il est consacré au culte du Sacré-Coeur de Jésus et à la réparation des injures que ce Coeur subit dans la Sainte Eucharistie. Vers ce sanctuaire les fidèles accourent, pèlerins pieux et nombreux, parfois groupés sous la conduite de leurs curés. Ils y honorent le divin Coeur par toutes sortes de manifestations de piété et quelquefois par des processions où défile en grande pompe une foule considérable.

C'est pourquoi, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, se rendant aux vœux mêmes des prêtres qui y fréquentent, a demandé humblement à Notre Saint-Père le pape Benoît XV, comme privilège, l'autorisation, pour tout prêtre qui doit célébrer dans ce sanctuaire, de dire, en n'importe quel temps de l'année, la messe votive du Sacré-Coeur de Jésus, même en l'occurrence d'une fête de rite double.

Sa Sainteté, en conséquence du rapport fait par le cardinal soussigné, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, a béné-

volement consenti à accorder cette faveur. Elle permet à tous les prêtres qui doivent célébrer dans le sanctuaire en question, mais à l'occasion seulement d'un pèlerinage de piété, de dire la messe votive du Sacré-Coeur de Jésus, même en l'occurrence d'une fête de rite double. Il faut toutefois excepter de cette concession les doubles de 1re et de 2e classe, toutes les fêtes de Notre-Seigneur, tous les dimanches, toutes les fêtes et vigiles privilégiées, ainsi que les octaves de 1er et de 2e ordre. Il faut aussi se conformer aux rubriques.

Nonobstant toutes choses contraires.

9 avril 1919.

A. card. VICO, évêque de Porto, *préfet*.

ALEXANDRE VERDE, *secrétaire*.

LA "SCHOLA" PAROISSIALE

VOICI déjà seize ans que le pape Pie X (en 1903) lançait dans le monde catholique son *motu proprio* sur la musique sacrée dans les églises. Bien des causes, dont je ne voudrais pas me permettre de faire le procès, sont venues entraver le mouvement de rénovation dans la musique religieuse suscitée par cet acte. La guerre surtout a brisé bien des efforts tentés dans ce sens, détruit bien des oeuvres commencées, réduit au silence bien des psaltes et des chorales prospères. Aussi, c'est "une grande pitié" dans beaucoup de nos églises que cette désorganisation complète des offices religieux ! De plus, comme si ce n'était pas assez de cette cruelle nécessité, des paroisses assez importantes qui ne sont pas, comme leurs petites soeurs, privées complètement de leurs éléments s'obstinent à nous faire entendre de la musique bariolée et souvent plus que médiocre. Par ce temps de guerre, nos églises sont presque les seules oasis où les âmes peuvent pendant quel-

ques instants oublier la terre et les horreurs qui s'y passent, s'y reposer, s'y rafraîchir. Beaucoup s'y précipitent avec le même empressement qu'un voyageur marchant en plein soleil sur une terre dénudée pénètre hâtivement sous quelque ombrage solitaire. Quel rafraîchissement ces fidèles peuvent-ils y trouver, quand leurs oreilles sont plus distraites par cette musique à effet qu'invités au recueillement par du plainchant bien exécuté, quand leurs yeux sont plus attirés vers la tribune que portés vers l'autel où se célèbrent les saints mystères ?

Est-ce que tout dans nos églises ne devrait pas être concentré vers l'autel, l'harmonie des voix et des cœurs comme l'harmonie de l'architecture ? La liturgie ne nous enseigne-t-elle pas que la messe est un véritable drame ? Or, l'autel est le lieu de ce drame, et si le prêtre en est naturellement le principal personnage, les fidèles ne doivent pas être des spectateurs indifférents et passifs. Ils sont les premiers intéressés à ces saints mystères. C'est pour eux que se joue ce drame, représentation authentique et reproduction du grand drame de la passion. Voilà pourquoi, dans la messe, tout est disposé pour tendre constamment l'esprit des fidèles vers Jésus-Hostie, ou pour relever leur attention, exciter leur foi s'il en est besoin. Tous les motets qui se chantent, depuis les moindres répons dialogués avec le prêtre jusqu'aux pièces plus importants, comme l'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Graduel*, le *Credo*, etc., doivent être comme un cri de foi parti des lèvres et du cœur de la foule, ou tout au moins d'un groupe choisi, le plus considérable possible, chœur sacré parlant au nom de tous les assistants.

Puis, le but de nos offices — de la messe avant tout, mais encore des vêpres et des saluts — c'est aussi la prière en commun. Or, combien de chants n'entendons-nous pas d'ordinaire qui ne remplissent pas plus ce but que l'autre ? Ils ne facili-

tent pas la prière : ils l'empêchent, ils ne font que distraire l'oreille. Ou bien, c'est un soliste qui monte à la tribune, chante un *Ave Maria* quelconque, puis un *Ecce panis* ou un *Pater*. Entre temps, à l'offertoire ou à la communion, l'organiste court d'un bout à l'autre de son orgue, faisant entendre toutes sortes de roulades, sans aucun souci de la prière à exprimer. De même pour les saluts et les vêpres. Ou bien, si l'on chante l'office en plain-chant, le plain-chant n'est pas chanté, mais crié, les fins de phrases, qui devraient tomber comme des syllabes muettes, sont appuyées lourdement et déforment le rythme et la cadence, l'accent tonique du latin est déplacé sans aucun souci du sens des mots et de la signification des phrases.

Le seul chant qui soit approprié à l'église, c'est le plain-chant, ou encore la musique conçue dans le même esprit, c'est-à-dire toute simple et toute pieuse. Alors, tous les fidèles prennent part à l'office, et c'est la vraie prière en commun. Tantôt chantant eux-mêmes les motets communs et faciles du plain-chant, tantôt stimulés à la prière par une chorale d'enfants, de jeunes filles ou d'hommes habitués à interpréter tout dans l'église, même les chants les plus ordinaires d'une façon extraordinaire.

Le maître Vincent d'Indy et Charles Bordes ont formé à la *Schola Cantorum* de Paris toute une pléiade d'élèves, leur enseignant que la musique religieuse devait être une partie vivante de l'office et non un ornement postiche et rajouté. Toute une littérature a été composée dans cet ordre d'idées. Puis sont nées les célèbres sociétés des *Chanteurs de Saint-Gervais*, de la *Hanécantorie des Petits chanteurs à la croix de bois*, et tant d'autres maîtrises que je ne saurais nommer. On a même vu à Bordeaux des élèves du grand séminaire constituer pendant leurs grandes vacances, plusieurs années de suite, une chorale ambulante. Cette *Schola peregrina*, comme ils l'appelaient, voulait faire connaître dans les paroisses du diocèse le plain-

chant grégorien, apprendre aux fidèles à exécuter ce chant qui devrait de plus en plus exister dans nos églises avec la musique simple et pieuse composée dans l'esprit du *motu proprio* de Pie X. La *Croix*, dans un de ses suppléments de fin juillet 1913, a parlé longuement des magnifiques résultats obtenus par cette *Schola peregrina*.

Malheureusement, ce sont là des exceptions, alors qu'il devrait en être ainsi dans chaque paroisse. Le hasard de la guerre m'a conduit dans une des plus jolies petites villes d'Eure-et-Loir, à Bonneval, abbaye fondée par les Bénédictins et longtemps réputée autrefois pour la beauté des offices qu'y chantaient les moines. Les jours de grande fête, dit une vieille tradition, la foule y affluait de plusieurs lieues à la ronde ! Coïncidence mystérieuse ! Aujourd'hui encore, les offices y sont d'une grande beauté. Point de musique à grand effet, ni de soliste à roulades. Le pur plain-chant simplement chanté par des enfants et des jeunes filles. Mais le moindre verset ou le plus petit répons y est à sa place, merveilleusement et pourtant très simplement chanté. Les finales de phrases tombent harmonieusement et sans heurts, l'accent tonique du latin y est fidèlement respecté. Grâce à des efforts continus, mais aussi à une direction énergique et sûre de la part du vicaire qui dirige, ce noyau de *Petits chanteurs bonnevallais* — c'est leur nom officiel et déjà très connu dans tout le diocèse de Chartres — arrive sans grandes connaissances techniques à chanter de façon parfaite, non seulement le plain-chant, mais encore des chœurs à plusieurs parties de d'Indy, Perosi, Latombelle, Grigi, l'abbé Perruchot (entre autres une très belle psalmodie du graduel qui est une vivante prière), puis des chants de A. Gastoué, l'érudit maître dans l'art du plain-chant grégorien, des abbés Brun et Bruneau, etc. Et, ce faisant, les petits chanteurs finissent par entraîner la masse des fidèles. Pendant tout l'office règne une atmosphère de piété qui touche et finit

par pénétrer les plus indifférents. D'ailleurs, tout se passe avec une discrétion remarquable. Pas de déplacement pour l'exécution des morceaux, pas de distribution tapageuse de feuilles de musique. Ces cinquante chanteurs, groupés dans le chœur de l'église, les fillettes d'un côté, les petits garçons de l'autre, tous tournés vers l'autel, obéissant au claquoir qui leur indique les positions du corps à prendre pendant l'office, donnent l'exemple à la masse des fidèles et réalisent à la lettre la pensée de la Sainte Eglise. Il n'est pas jusqu'aux petits enfants de chœur qui, par leur tenue irréprochable, achèvent de donner aux offices une perfection vraiment rare. L'exemple de cette paroisse devrait être imité. Il faut avoir entendu à Bonneval la grand'messe du dimanche, les vêpres, les chants du mois de Marie, l'office des défunts, pour comprendre la beauté de la vraie prière chantée!

* * *

La *Croix* de Paris.

EXHUMATION DU CORPS

de la vénérable servante de Dieu BERNADETTE SOUBIROUS

LE procès apostolique sur les vertus et aussi sur les miracles de la vénérable servante de Dieu Bernadette Soubirous, en religion Soeur Marie-Bernard, est terminé. Les témoins qui furent appelés à déposer dans ce procès ne sont plus tenus au secret.

Conformément aux prescriptions de la Sacrée Congrégation des Rites, le tribunal ecclésiastique, présidé par Mgr Chatelus, évêque de Nevers, a fait, le 3 avril dernier, la visite du tombeau. Il a été procédé à la reconnaissance et à l'examen du corps de la vénérable avec les experts, les ouvriers assermentés et un petit nombre de témoins.

Tout d'abord, les cérémonies préliminaires, prestation de serment et autres, se sont accomplies à la chapelle de la communauté de Saint-Gildard. Puis le cortège s'est rendu à la

petite chapelle, située dans l'enclos de la maison-mère, où se trouve le tombeau. Un clair soleil irradiait cette fraîche et belle matinée.

Après s'être enquis s'il était bien certain que là fut inhumée la vénérable Bernadette, Monseigneur publie l'excommunication portée contre quiconque oserait enlever quoi que ce soit du cercueil, du corps, des reliques, poser dessus ou dessous un objet quelconque. Alors, les ouvriers enlèvent la pierre tombale, sortent le cercueil du caveau, le transportent dans un appartement voisin et l'ouvrent en présence du tribunal et des témoins requis à cet effet. Le corps de la vénérable apparaît dans son intégrité, rigide toutefois et en quelque sorte momifié. Les conditions dans lesquelles il fut remis au tombeau, après l'exhumation de 1909, expliquent qu'on ne l'ait point trouvé, cette fois, dans le même état de fraîcheur qu'il avait il y a dix ans. Cependant, c'est un fait rare, disent les médecins présents, de trouver, après quarante ans d'inhumation, un corps dans un tel état de conservation.

Par les soins des religieuses présentes, les vêtements imprégnés d'humidité furent enlevés du corps de la vénérable et remplacés par des vêtements neufs. Le cercueil reçut les préparations nécessaires à un nouvel ensevelissement. Puis, pieusement, en présence du tribunal ecclésiastique et des témoins, le corps fut replacé dans le cercueil qu'on scella soigneusement et qu'on reporta silencieusement au caveau. C'était le soir, le soleil superbement dorait l'horizon! Pour la troisième fois le corps de la confidente et messagère fidèle de Notre-Dame de Lourdes fut couché dans son tombeau auprès duquel accourent tant de pèlerins. Désormais, il n'en sortira qu'aux cérémonies de la béatification et pour n'y plus redescendre. Il sera alors exposé aux regards non plus de quelques privilégiés seulement mais de tous les fidèles, puisqu'il sera placé sur les autels pour y être vénéré.

Le jour où s'accomplira cet événement si désiré est dans les secrets de Dieu: Nous aimons à croire que la Très Sainte Vierge, qui a dit d'elle-même que Dieu exalte les humbles, obtiendra que sa petite messagère, si humble à Lourdes, si cachée dans son cher couvent de Nevers, soit bientôt glorifiée. Prions pour la réalisation de ce vœu...

Semaine religieuse de Nevers.

SŒURS des SAINTS NOMS DE JESUS ET DE MARIE

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le lundi, 12 mai, M. Henri Gauthier, p. s. s., curé de l'église Saint-Jacques à Montréal, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession des vœux perpétuels dans la chapelle des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, à Hochelaga.

M. le curé de Saint-Jacques a bien voulu aussi prononcer l'allocution de circonstance.

Ont prononcé les vœux perpétuels : Soeur Marie-Edouardine (Marie-Anne Comtois), de Saint-Barthélemy; Soeur Marie-Vital (Marguerite-Zoé Duhamel), de Montréal; Soeur Marie-Carmel (Mary Gagné), de Weedon.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Antonia Dion, de Montréal, dite Soeur Marie-Louis-de-Jésus; Ada Parent, de Disraëli, dite Soeur Marie-Joseph-Edmond; Maria Duhamel, de Valcourt, dite Soeur Marie-Alphonse-d'Aquila; Léocadie Ducharme, de Windsor, dite Soeur Marguerite-de-Sainte-Marie; Albertine Bonneville, de Thurso, dite Soeur Marie-Agnès-du-Saint-Sacrement; Marie Cadieux, de Rivière-Rouge (Mich.), dite Soeur Catherine-Marie; Ida Beauchamp, de Thurso, dite Soeur Marie-Clément-de-Jésus; Ida Vient, de Saint-Raphaël-d'Aston, dite Soeur Marie-Flore-Hélène; Alida Vincent, de Saint-Raphaël-d'Aston, dite Soeur Marie-Yvonne; Marie-Flore Vincent, de Saint-Raphaël-d'Aston, dite Soeur Marie-Joseph-Ernest.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 16 juin — Saint-Mathieu (La Tortue).
 Mercredi 18 " — Saint-Lambert.
 Vendredi 20 " — Tétraultville.
 Dimanche 22 " — Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.